Zoom
sur

Recherche de provenance : un nouvel enjeu majeur pour les musées et le marché de l’art

Longtemps marginale, la provenance des œuvres s’impose aujourd'hui en France comme un enjeu majeur, au croisement de l’éthique, du droit et de la diplomatie culturelle. Deux spécialistes analysent ces nouvelles exigences qui transforment le monde de l’art, tandis que l’ICP lance un master dédié à ces questions à Rouen.

Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



Vincent M

Archéologue et Professeur à l'Université de Poitiers

Archéologue et orientaliste, Vincent Michel consacre depuis trente ans sa carrière à l'enseignement, à la recherche, au travail de terrain et à l'expertise judiciaire. Spécialiste de l'Antiquité tardive et reconnu pour son engagement dans la lutte contre le trafic illicite des biens archéologiques d'Orient, il enseigne cette thématique dans plusieurs universités et forme régulièrement les forces de l'ordre françaises. Parallèlement, il mène des actions de sensibilisation auprès du monde judiciaire et des populations locales, en collaboration avec des organisations internationales telles que l'Unesco et l'ICOM. Auteur de nombreux articles sur le sujet, il organise aussi des formations et des rencontres scientifiques internationales réunissant les principaux acteurs mobilisés pour la protection du patrimoine culturel.

En savoir plus



Iliana Kasar

Maître de conférences en Histoire de l'art à l'ICP

Iliana Kasarska est maître de conférences en histoire de l'art et dirige depuis 2023 la licence Histoire de l'art et archéologie du campus de Rouen de l'ICP. Après des études d'histoire de l'art à ParisSorbonne (Paris IV), elle consacre sa thèse à l'architecture et la sculpture de la cathédrale de Laon, avant d'occuper un poste d'ATER à l'université de Picardie Jules Verne puis un séjour postdoctoral à l'université de Liège. Engagée dans la valorisation du patrimoine rouennais et sur les enjeux de la restitution des œuvres d'art, elle porte l'ouverture, à la rentrée 2026, du master Histoire de l'art : Provenance des œuvres dédié aux méthodes avancées de recherche de provenance et à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

En savoir plus



© Pexels

NOUVEAUTÉ RECHERCHE ROUEN FORMATION

Alors que l'ICP campus de Rouen ouvre à la rentrée de septembre un master **Histoire de l'art : Provenance des œuvres**, Vincent Michel et Iliana Kasarska, spécialistes de ces questions, nous éclairent sur le contexte dans lequel cette formation voit le jour et les attentes des musées et du marché de l'art.

Quel est le contexte actuel de la recherche de provenance des œuvres d'art en France et ses principaux enjeux ?

La question de la provenance des œuvres suscite un intérêt croissant dans le monde des collectionneurs, qu'il s'agisse des musées ou des particuliers désireux d'acquérir des pièces d'art. Longtemps, ces collectionneurs ont cherché à acquérir des objets pour compléter leurs collections, pour leur beauté, leur valeur ou leur rareté. L'aspect légal ou illégal de leur acquisition importait peu.

Des institutions prestigieuses comme le Louvre Abu Dhabi, le Metropolitan Museum of Art ou le British Museum ont découvert que certaines pièces de leurs collections présentaient une provenance douteuse, les poussant à réexaminer l'origine de leurs acquisitions.

Parallèlement, **d'autres affaires ont relancé le débat autour des conditions d'acquisition d'objets issus de contextes historiques sensibles** : la période coloniale (1815 - 1972), marquée par des appropriations brutales dans les pays colonisés, la Seconde Guerre mondiale avec les spoliations nazies (1933 - 1945), ou encore le trafic illicite d'antiquités, amplifié à la suite du Printemps arabe (2011) et de la montée de l'État islamique (2014-2017).

En 2017, lors de son discours à l'Université de Ouagadougou, le président Emmanuel Macron a souligné la nécessité de restituer aux pays africains les œuvres d'art issues de leur patrimoine : « *Je veux que d'ici 5 ans, les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique.* »

Aujourd'hui, deux grands enjeux se dégagent :

la gestion des œuvres déjà présentes dans les collections
la régulation des circulations frauduleuses au sein du marché de l'art

La vulnérabilité du secteur expose le patrimoine à des atteintes liées, de près ou de loin, à la criminalité organisée et au financement du terrorisme, rendant cette problématique d'intérêt mondial.

Quels dispositifs législatifs ou politiques publiques sont mis en place en France ?

Face à l'urgence de la situation, une véritable prise de conscience institutionnelle s'est opérée quant à l'importance de la provenance des œuvres d'art, tant dans les collections muséales que sur le marché de l'art.

La législation française s'adapte progressivement pour renforcer la vérification de la provenance et améliorer la sécurité des acquisitions muséales. Plusieurs lois récentes vont dans ce sens, notamment celle du 22 juillet 2023, qui autorise la restitution des biens culturels spoliés dans le contexte du nazisme.

Le ministère de la Culture a également entrepris des actions concrètes. En 2022, à la suite du scandale du Louvre Abu Dhabi, la ministre Rima Abdul Malak a confié une mission à Christian Giacomotto, MarieChristine Labourdette et Arnaud Oseredczuk afin d'**améliorer la sécurité des acquisitions dans les musées nationaux**. Le rapport, comportant 42 recommandations, insiste notamment sur la nécessité de mieux former les agents des Musées de France aux enjeux de la provenance illicite.

En 2024, dans la continuité de ce travail, le ministère de la Culture a confié à Catherine Chevillot la direction de la mission de préfiguration de la Mission provenance. Entourée de professionnels des musées et d'experts comme Vincent Michel, elle a coordonné une **réflexion collective sur la mise en œuvre des recommandations**. **Cette démarche a abouti à la publication, fin 2025, du Vademecum des recherches de provenance.**

Ce Vademecum, **premier document officiel rendant la recherche de provenance obligatoire pour les musées de France, établit une obligation de résultat** : chaque institution nationale doit désormais vérifier la provenance de toute acquisition, à l'aide d'outils et de procédures, afin de s'assurer que l'objet n'a pas été spolié ni issu de trafics illicites.

Aujourd'hui, le ministère de la Culture **poursuit ses travaux en vue d'élaborer une nomenclature réglementaire**. L'objectif, à terme, est d'en assurer la bonne application et de favoriser sa diffusion à l'ensemble des musées ainsi qu'au marché de l'art, afin de répondre pleinement à cette exigence.

Comment les musées et le marché de l'art s'adaptent-ils à ces nouvelles exigences ?

Avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation, le monde de l'art amorce une ère plus exigeante, marquée par la nécessité d'une plus grande rigueur dans les processus d'acquisition des œuvres. **Il s'agit désormais d'accompagner les musées et les acteurs du marché de l'art dans la formation de leurs équipes, déjà expertes, mais devant se perfectionner dans le domaine spécifique de la recherche de provenance.**

Parallèlement, il est essentiel de préparer la nouvelle génération à devenir des spécialistes capables de maîtriser les outils, les bases de données et les protocoles en vigueur, d'identifier les objets douteux et de comprendre les mécanismes de blanchiment potentiels.

> *«Ce sont des profils qui n'existaient pas, que l'on est en train d'imaginer et de créer. Ce qui s'en rapproche aujourd'hui, ce sont les experts de la justice et de la criminalité. Il existe une réelle nécessité de former et de reformer ces profils afin qu'ils puissent répondre à ce besoin ; c'est un grand défi.» Vincent Michel*

Plusieurs institutions ont déjà investi le sujet, à l'image du musée de l'Armée, du musée de l'Homme ou encore du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme. Leurs collections sensibles exigent des vérifications approfondies, ce qui les a conduit à recruter des experts dédiés. D'autres établissements préfèrent recourir à des missions ponctuelles en sollicitant des spécialistes externes.

Les musées régionaux s'engagent eux aussi dans cette démarche. La Réunion des musées métropolitains de Rouen (RMM), pionnière à l'échelle nationale depuis la restitution des têtes maories à la Nouvelle-Zélande en 2011, en est un exemple emblématique. Depuis 2024, elle entretient un lien étroit avec le campus de Rouen de l'ICP, consolidant ainsi leur collaboration autour de la recherche de provenance.

Comment le master de l'ICP entend-il former les étudiants à ces problématiques émergentes ? Existent-ils des formations équivalentes en France ?

Afin de répondre à cette demande croissante, l'ICP ouvrira à la rentrée 2026, sur son campus de Rouen, le master Histoire de l'art : Provenance des œuvres. Par cette initiative, l'établissement se positionne comme un acteur précurseur, aux côtés de l'École du Louvre et de l'Université de Nanterre, dans la formation des futurs experts en recherche de provenance.

Ce programme, à l'intersection de l'histoire de l'art, de l'archéologie, du droit, de la criminalité et de la justice, offrira aux étudiants les compétences méthodologiques et les outils nécessaires, notamment les bases de données spécialisées, pour conduire des recherches de provenance et vérifier l'origine des œuvres.

L’objectif est de former de véritables spécialistes capables d’identifier les biens culturels suspects et de comprendre les mécanismes de la spoliation.

> *« Nous formons presque des détectives, des enquêteurs, des experts de la justice, capables de certifier la provenance d’une œuvre ou d’en démontrer la spoliation » Iliana Kasarska*

La proximité avec la Réunion des musées métropolitains (RMM) permettra aux étudiants d’être directement connectés aux réalités du monde muséal et du marché de l’art. Le travail de recherche de provenance entrepris par la RMM depuis plusieurs années, et mené par Denise Venerey-Laplace, Hélène Ivanoff et Marie Duflot, a permis d’identifier des œuvres spoliées, avec plus ou moins de certitude, acquises pendant la période de la Seconde Guerre mondiale et dont la chaîne de transmission doit être vérifiée. De nouvelles investigations restent donc à mener, ouvrant la voie à des stages et à des sujets de mémoire passionnants pour les étudiants du master du campus rouennais de l'ICP, dans la continuité des liens déjà établis entre les deux institutions.

>> Découvrez le master Histoire de l’art : Provenance des œuvres

Publié le 20 février 2026 – Mis à jour le 30 mars 2026

A lire aussi

À LA UNE
FORMATION
NOUVEAUTÉ
RECHERCHE
ROUEN
Tous les tags